

Plan de pilotage // Projet d'établissement

Depuis septembre 2019, nous mettons en œuvre notre **Plan de pilotage** dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Voici nos objectifs spécifiques **en lien avec le projet d'établissement** :

1. Améliorer les résultats des élèves en langue française, en particulier « Lire »

Stratégies et plan d'actions :

- Création de boîtes à livres
- Mise en place d'un quart d'heure de lecture par semaine pour tous au même moment
- Formation des enseignants sur les stratégies de lecture et état des lieux des pratiques de classes afin de favoriser une meilleure continuité des apprentissages
- Enrichir le vocabulaire de nos élèves pour mieux traiter les unités lexicales
- Mettre en place des groupes de besoin et des ateliers de différenciation

2. Renforcer la collaboration au service de la continuité des apprentissages pour les élèves

Stratégies et plan d'actions :

- Formation des enseignants « Mieux vivre ensemble, mieux se connaître pour mieux travailler ensemble - communication non-violente »
- Développement du travail collaboratif des enseignants au service des élèves
- Création d'un outil de continuité pédagogique et de transmission

3. Renforcer la coopération et le partenariat (communication) de la triangulation « enfants-enseignants-parents », afin d'améliorer le climat scolaire et le bien-être des élèves.

Stratégies et plan d'actions :

- Meilleure observation de nos élèves - création d'outils
- Réflexion à propos de nos pratiques d'évaluations et des bulletins
- Réflexion et communication de nos forces et défis afin d'accroître les indices du bien-être et du climat scolaire
- Réflexion et communication des valeurs défendues au sein de l'école

Choix de nos valeurs éducatives :

- Confiance dans les possibilités de chacun
- Respect de l'autre

Objectif : Encourager des attitudes et des comportements pour promouvoir de nouvelles relations dans le respect des sentiments, des besoins, des idées de chacun.

Missions prioritaires de notre enseignement :

(cfr Décret du 03/05/2019 portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun) :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française, qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures ;
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.